



À : Tous les paramédics du Groupe CAMBI

De : Direction opérationnelle

En vigueur le : 08 juillet 2014

Révisée le : 17 août 2023

Objet : Demande d'assistance au service d'incendie

OBJECTIF

S'assurer que la demande du soutien technique soit nécessaire.

PROCÉDURE

Il est possible de demander de soutien technique aux services incendie seulement lorsque la condition du patient ou du lieu physique l'exige.

Exemple :

- Patient obèse;
- Lieu d'évacuation difficile.

Nous vous rappelons que la demande de soutien technique aux services incendie doit être faite en respect de la procédure #26 (Demande de support technique).